PROCES VERBAL

Vendredi 4 septembre 2026

****

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE, le Conseil d'Administration s'est réuni le vendredi 4 septembre 2026 à 19 h 45.

Date de la convocation du conseil municipal : 31.08.2026

Présents : M. PLANTADE, Mme HEBERT, M. BESSOU, Mmes SANCHEZ PASCUAL, ARRIGHI, BROUSSE.

I - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,
Vu l'installation du Conseil d'administration du CCAS,
Considérant la nécessité de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance pour la présente séance,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :
DÉSIGNE Rémédios SANCHEZ PASCUAL en qualité de secrétaire de séance pour cette réunion.

II - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2026 de la Commune de DURAVEL ;
Vu le Compte Financier Unique 2026 de la Commune de DURAVEL ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant que Eric BESSOU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU,
Considérant que Monsieur Philippe PLANTADE, Président, n'a pas pris part au vote,
Considérant les éléments susvisés ;
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique 2026 de la Commune de DURAVEL, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Un report 2025 qui s'élève à + 6 041.76 € en fonctionnement
Pour 2026 : - en fonctionnement, un déficit de - 6 041.76 €
Résultat cumulé : 0 €
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Et ont signés les membres présents.

Pour : 5 - Contre : 0

****

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.